



Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

La Ministre

Paris, le 21 JAN. 2016

Madame, Monsieur,

J'ai conduit pendant près d'un an et demi avec vos représentants syndicaux une grande négociation sur l'avenir de la fonction publique. A l'issue de ces travaux, le 30 septembre dernier, le Gouvernement a décidé d'appliquer le protocole sur la modernisation des « Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » à l'ensemble des fonctionnaires.

Ce protocole vous concerne directement. Il comporte d'importantes mesures de progrès qui confortent et modernisent notre fonction publique de carrière : des déroulements de carrières plus favorables, une plus juste reconnaissance de la valeur professionnelle, des rémunérations revalorisées, des règles harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, des dispositifs de nature à favoriser la mobilité souhaitée et une gestion plus personnalisée des fonctionnaires.

Concernant vos traitements, le protocole prévoit des revalorisations de grilles entre 2016 et 2020, ainsi qu'une négociation sur la revalorisation du point d'indice en février 2016.

Dans le contexte de l'alignement progressif jusqu'en 2020 des taux de cotisations retraites sur les régimes général, le protocole comporte une première étape de transformation de primes en points d'indice, qui se traduira à terme par des pensions plus importantes pour tous les fonctionnaires. Je rappelle à cet égard que le régime de retraite des fonctionnaires n'est pas remis en question.

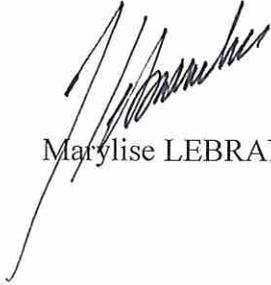
En tant que ministre de la fonction publique, je tenais à vous informer de la mise en œuvre de ces mesures qui vous concernent tous. Le gouvernement manifeste ainsi la confiance qu'il a dans sa fonction publique et dans ses fonctionnaires, qui s'adaptent aux attentes de la société et s'engagent chaque jour pour améliorer la qualité du service public.

La mise en œuvre du protocole se déroulant sur plusieurs années, je vous informerai à chaque grande étape.

Si vous souhaitez recevoir régulièrement une information régulière sur les travaux de mise en œuvre, je vous invite à communiquer votre adresse mail à l'adresse suivante : informations.PPCR@action-publique.gouv.fr

En ce début d'année, je vous souhaite, Madame, Monsieur, le meilleur pour vous et vos proches.

Bien cordialement,


Marylise LEBRANCHU

80 rue de Lille

B.P. 10445 - 75327 Paris Cedex 07